

présenta d'autres, qui ne purent même point subir l'épreuve préalable à laquelle les soumit le promoteur de la foi, et ils furent abandonnés. Enfin, cette année a eu lieu un nouveau miracle qui cette fois, d'après ce que l'on dit, revêt toutes les preuves d'authenticité que l'on pourrait désirer. Aussi le Souverain-Pontife, désireux de voir aboutir cette cause française, lui a donné un tour de faveur. Si les congrégations sont favorables, il n'y a pas de doute qu'en 1909 cette Bienheureuse ne soit canonisée. Elle aura pour compagnon de ses fêtes le Bienheureux Clément Hofbauer, rédemptoriste, béatifié en 1888 et pour lequel deux congrégations ont été fixées dans le courant de l'année 1908. Ce Serviteur de Dieu a été béatifié en 1888 et vingt ans après arriverait aux honneurs suprêmes que la sainte Eglise peut ici-bas décerner à ses saints.

— Telle est la tâche de la Congrégation des Rites pour l'année qui va s'ouvrir, et nous ne tenons point compte des introductions de causes nouvelles qui auront lieu et des confirmations du culte déjà donné à des Serviteurs de Dieu cent ans avant les fameux décrets d'Urbain VIII. Quand on pense que de 1900 à 1908 le nombre des causes de saints s'est élevé de 250 à 330, c'est-à-dire a augmenté de cinquante, on peut constater que la fleur de la sainteté est loin de s'être alanguie dans l'Eglise. Elle pousse au contraire de nombreux et vigoureux rejetons qui s'épanouissent sous la grâce du Seigneur et servent d'encouragement aux fidèles en leur montrant que, même de leur temps et en quelque sorte sous leurs yeux, on peut devenir saint.

— Par exemple, le 27 août de cette année 1907, la Congrégation des Rites a proposé au Souverain-Pontife, qui l'a approuvée, l'introduction de la cause de la Servante de Dieu Marie-Rose Caraffa di Craetto, d'une grande famille napolitaine, qui préféra au luxe qui l'entourait, au brillant avenir